

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 21 février 2018

Projet de loi

de bouclement de la loi N° 11794 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 F à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) pour la transformation et l'adaptation des locaux pour le Human Brain Project sur le site du Campus Biotech, Sécheron à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi N° 11794 du 22 avril 2016 se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	5 000 000 F
– Dépenses brutes réelles	5 000 000 F
Non dépensé	0 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le Campus Biotech à Genève accueille un centre de recherche constitué du Blue Brain Project, de plateformes de simulation du Human Brain Project, du quartier général du Human Brain Project ainsi que des locaux d'accueil (type CERN). La plateforme gère les ressources du supercalculateur à distance, développe les logiciels qui permettent de simuler l'activité du cerveau, dans un environnement graphique interactif unique au monde. La plateforme met au point la standardisation et le développement des bases de données nécessaires, dans le domaine des neurosciences, mais aussi de la génétique, de la biologie moléculaire ou de la biologie cellulaire.

Les modèles du cerveau à construire sont multiples : modèles de cerveaux animaux, humains, à différents niveaux d'organisation et de résolution, à différents stades de développement, cerveaux en bonne santé et modèles de cerveaux malades. La plateforme est donc une installation à produire des modèles, et cela pour toute la communauté internationale.

Ce centre de recherche s'articule autour de plusieurs installations d'envergure internationale pour la simulation du cerveau.

Des scientifiques du monde entier peuvent faire appel à la puissance de calcul et aux logiciels développés sur place afin de mieux comprendre le fonctionnement du cerveau. A cet effet, des places de travail pour les hôtes et visiteurs internationaux ont été installées. La plateforme est également accessible sur Internet. Elle constitue une ressource unique pour les neuroscientifiques qui étudient les mécanismes de fonctionnement du cerveau, les chercheurs en sciences cognitives qui étudient émotions et pensées, pour les cliniciens et les maladies mentales ainsi que pour les chimistes et les pharmacologues impliqués dans la mise au point de diagnostics et de traitements.

Le bâtiment B1 est un des nouveaux bâtiments construits dans le cadre de la revalorisation du site de Sécheron qui avait permis, dans la première décennie des années 2000, la création d'un complexe de recherche biotechnologique pour l'entreprise Merck Serono. Ce bâtiment maintenant situé au cœur du Campus Biotech a été identifié par rapport aux possibilités de réutilisation des locaux existants et également par rapport à sa position stratégique à l'entrée du Campus. Sa construction est adaptée aux types

d'activités proposées dans le cadre de son occupation par le Human Brain Project, avec une répartition selon les niveaux suivants :

- Niveau 0 : niveau « Visitor Center » (accès public sur invitation);
- Niveau 1 : niveau « Administration » pour le Human Brain Project et le Blue Brain Project;
- Niveau 2 : niveau « Collaboration »;
- Niveau 3 : niveau « Big Data »;
- Niveau 4 : niveau « Computing »;
- Niveau 5 : niveau « Simulation »;
- Niveau 6 : niveau « Project Space ».

Les niveaux 3 à 6 sont les étages consacrés à l'élaboration des différents sous-projets organisés dans le cadre du Human Brain Project et du Blue Brain Project et étaient destinés aux collaborations et rencontres importantes entre d'autres acteurs, groupes et spécialistes venant d'autres lieux et institutions.

Le coût global de la transformation, de l'adaptation des locaux et du financement partiel des équipements et mobiliers a été estimé à 5 000 000 F.

Le 10 décembre 2014, le Conseil d'Etat a confirmé par écrit à la direction du Campus Biotech l'inscription d'un montant de 5 millions de francs, qui a été lissé sur plusieurs exercices, et par la suite a annoncé son intention de déposer un projet de loi d'investissement en ce sens au Grand Conseil.

2. Objectifs de la loi

Cette subvention devait permettre de financer partiellement la réalisation d'une partie du projet du Campus Biotech sur le site de Sécheron à Genève, dont le maître d'ouvrage est l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Cette partie du projet comprenait la transformation et l'adaptation des locaux sis dans le bâtiment B1 pour héberger le Human Brain Project.

3. Les réalisations concrètes du projet

La partie constructive du chantier de transformation est terminée et est en période de travaux de garantie et dossiers de révision. Une remise de l'ouvrage partielle a été effectuée en décembre 2014, permettant le transfert de l'ensemble de l'équipe du Human Brain Project dans le bâtiment B1 avant la fin de l'année 2014. Les deux niveaux 0 et 6 ont été terminés en avril 2015.

4. Aspects financiers

Le crédit global a été décomposé de la manière suivante :

– Construction (0230 5640)	3 297 954 F
– Equipement (0326 5640)	1 702 046 F
Total TTC	5 000 000 F

Au terme du projet, les dépenses enregistrées sur les comptes de la loi N° 11794 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 F à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) pour la transformation et l'adaptation des locaux pour le Human Brain Project sur le site du Campus Biotech, Sécheron à Genève sont conformes au montant voté, les tranches de versement initialement prévues sur 2017 et 2018 ont été versées fin 2016.

Non dépassement brut

0 F

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : *Préavis financier*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances (DF).
- ♦ Objet : Projet de loi de boucllement de la loi N°11794 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 F à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) pour la transformation et l'adaptation des locaux pour le Human Brain Project sur le site du Campus Biotech, Sécheron à Genève.

♦ Financement :

Pour un montant total voté de 5 000 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 5 000 000 F. Un non dépensé de 0 F est à constater.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de boucllement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

oui non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17.1.18

Signature du responsable financier :

ARO/1/2

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du boucllement des comptes 2016 (Tome 3, annexe 5).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 17.01.2018

Visa du département des finances :

 A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 29 AOUT 2017.